



29 rue du Stade – 35140 Saint-Aubin-du-Cormier

☎ 02.99.39.10.43 📠 02.99.39.10.50

Site internet : <https://www.ehpadstjoseph.fr/>

Email : contact@ehpadstjoseph.fr

L'INSCRIPTION – L'ADMISSION

Vous pouvez réaliser une inscription de précaution ou d'urgence en fonction de votre situation personnelle. Le protocole établi par l'Association donne priorité pour les entrées, en fonction de la date d'inscription, en premier lieu aux personnes de la communauté de communes de Saint Aubin du Cormier, en second lieu à celles souhaitant bénéficier d'un rapprochement familial.

Dès qu'une admission est possible, le médecin coordonnateur (ou Cadre de santé) vous rencontre pour évaluer sur le plan gériatrique, la capacité de l'établissement à vous accueillir. La directrice reste à votre disposition si vous avez des questions notamment administratives.

Une fois l'admission accordée, vous devez compléter le dossier administratif d'admission avec les pièces suivantes :

- Copie du livret de famille ;
- Copie de la pièce d'identité ;
- Cartes de sécurité sociale et de mutuelle (à fournir le jour de l'entrée) ;
- Justificatif de revenus (dernière feuille d'imposition) ;
- Copie du jugement de protection juridique, le cas échéant.

Le jour de l'entrée vous signerez (ou votre représentant légal) :

- Contrat de séjour ;
- Règlement de fonctionnement.



LA FACTURATION

Les tarifs d'hébergement et dépendance sont fixés par arrêté du Président du Conseil Général d'Ille et Vilaine. Ils sont révisés chaque année au 1^{er} janvier. Le tarif journalier à la charge du résident (tarif hébergement et talon dépendance) applicable à compter du 1^{er} janvier 2026 est le suivant :

- Tarif hébergement : 68.30€
- Talon dépendance : 6.41€

Soit 74.71 €/ jour et 2316.01 € pour 31 jours.

Tous les mois, une facture d'avance vous est adressée en début de mois. Vous pouvez choisir de la régler par chèque ou d'effectuer un virement automatique mensuel.

Pour **2026**, le montant mensuel de virement permanent est de **2 275 €**.

Les résidents originaires d'un autre département que l'Ille et Vilaine devront régler la totalité (hébergement + talon dépendance) et solliciter auprès de leur département d'origine la prise en charge de la dépendance.

Un dépôt de garantie est demandé à l'entrée. Le montant est de 2 000€ (chèque encaissé et restitué au départ du résident).



LE CÔTÉ PRATIQUE

Votre trousseau : dès votre entrée à la Maison Saint-Joseph, nous vous demandons de venir avec le trousseau suivant :

- Des vêtements personnels en bon état et faciles à mettre :
 - 6 pantalons ou 6 robes ou 6 jupes (préférez avec les tailles élastiques – plus adaptées)
 - 6 polos ou 6 chemises ou 6 chemisiers (éviter les vêtements trop ajustés et difficile à mettre pour les résidents)
 - 6 pulls ou gilets (éviter la laine qui ne passe pas en sèche-linge – privilégier acrylique ou polaire)
 - 6 chemises de corps en coton et 6 culottes en coton (pas de Damart et de thermolactyl)
 - collants ou chaussettes en nombre suffisant
 - 2 paires de chaussons lavables
 - 6 chemises de nuit ou 6 pyjamas (facile à mettre et facile d'entretien)
 - 2 robes de chambre
 - 1 vêtement chaud pour les sorties à l'extérieur

L'établissement ne pourra assumer la responsabilité d'entretien pour le linge non adapté.

Le blanchissage est assuré par nos soins cependant **le raccommodage et le renouvellement du trousseau** sont à votre charge.

Vos produits d'hygiène : dès votre entrée à la Maison Saint-Joseph vous devez apporter votre nécessaire de toilette (trousse de toilette avec : savon, parfum, dentifrice et brosse à dents, gel douche, shampoing, coton et cotons tiges, peigne, brosse, mousse à raser avec rasoir...). Pour le renouvellement vous avez deux possibilités :

- soit vous vous chargez ou votre famille se charge de renouveler votre nécessaire de toilette. Vous pouvez le faire en achetant les produits à la boutique qui se trouve au sein de l'établissement (ouverte un mardi sur deux de 16h à 17h).
- soit vous nous autorisez à effectuer les achats au sein de notre boutique. Ces achats pourront être



payés à partir de la somme d'argent de poche que vous nous avez remise lors de l'entrée. Ou alors nous pouvons les imputer directement sur votre facture mensuelle.

Salon de coiffure : au sein de l'établissement, plusieurs coiffeurs proposent leur service une fois par semaine. Les tarifs sont affichés au salon de coiffure. Vous pouvez prendre directement les rendez-vous à l'accueil de la Maison Saint-Joseph. Les soignantes de votre service peuvent se charger de prendre les RDV à votre place.

Si vous avez un coiffeur personnel, il peut également venir vous coiffer au sein de l'établissement, dans le salon prévu à cet effet.

Téléphone : vous pouvez si vous le désirez bénéficier d'une ligne téléphonique que vous prendrez en charge intégralement.

Clés : si vous le souhaitez, vous pouvez demander à disposer de la clé de votre chambre.

Objets personnels et de valeurs : il n'est pas recommandé de conserver avec soi des objets de valeur ou des sommes d'argent importantes. Dans tous les cas, la Maison Saint-Joseph ne peut être rendue responsable de l'argent ou des objets de valeurs qui disparaîtraient de votre chambre.

Pour faciliter l'identification du personnel, une tenue de couleur différente est attribuée à chaque professionnel :

- Infirmier : violette
- Aide-soignant jour ou nuit : bleue
- Agent de service : vert anis
- Personnel de la Petite Maison (PASA) : rose fuchsia
- Personnel d'hôtellerie et d'entretien des locaux : corail
- Personnel de cuisine : noire ou blanche
- Personnel de la blanchisserie : vert pâle